

Coopération Gabon-Onusida Signature d'un accord de siège



Le ministre des Affaires étrangères, Alain-Claude Bilie-By-Nze, et le directeur exécutif de l'Onusida, Gunilla Carlsson, paraphant les documents.



Échange de paraphes entre les deux personnalités.

J.KOMBILE.MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

Le ministre des Affaires étrangères, Alain-Claude Bilie-By-Nze, et le directeur exécutif de l'Onusida, Gunilla Carlsson, ont paraphé les documents y relatifs, hier, à New York.

EN marge des travaux de la 74e session de l'Assemblée générale des Nations unies, le ministre des Affaires étrangères, Alain-Claude Bilie-By-Nze, représentant à ces assises le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, a signé, hier, à New York, un accord de siège avec l'Onusida, représenté par son directeur exécutif, Gunilla Carlsson. De manière concrète, cet accord devrait permettre à cet organisme spécialisé des Nations unies de remplir avec plus d'efficacité et d'efficience sa mission auprès des pouvoirs publics et des populations dans



Phase du tête-à-tête entre Alain-Claude Bilie-By-Nze et le secrétaire général adjoint de l'Onu en charge des opérations de maintien de la paix, Jean-Pierre Lacroix, mardi dernier.

notre pays. En accompagnant et en soutenant, comme par le passé, les efforts du gouvernement dans la lutte contre cette pandémie. De façon à éviter

de nouvelles contaminations, tout en contribuant à la promotion d'un environnement contre la stigmatisation, la discrimination des personnes vivant avec

le VIH/Sida et l'amélioration de la prévention de la transmission de la mère à l'enfant (PTME), etc. Aux yeux du chef de la diplomatie gabonaise, cet ac-

cord traduit l'engagement "inlassable et inébranlable du numéro un gabonais, Ali Bongo Ondimba, en faveur de l'amélioration de la santé des populations". En ce sens, il a loué le leadership du chef de l'État en la matière.

À noter que la veille, Alain-Claude Bilie-By-Nze a eu un tête-à-tête avec le secrétaire général adjoint de l'Onu en charge des opérations de maintien de la paix, Jean-Pierre Lacroix. Tout naturellement, les deux personnalités ont évoqué les questions liées à la sécurité en Afrique centrale et sur le continent. D'autant plus que, s'agissant plus particulièrement de notre sous-région, depuis quelque temps, elle est confrontée à un certain nombre de fléaux qui pourraient ébranler sa stabilité. Notamment les menaces terroristes, la piraterie maritime, les trafics en tout genre, etc. De fait, le diplomate onu-

sien a salué les efforts constants consentis par le Gabon en faveur du maintien de la paix en République centrafricaine (RCA), à travers la présence d'un contingent de cinq cents hommes au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en RCA (Minusca). De même, la problématique de la montée en puissance de ce contingent, la mise à niveau des équipements et l'évolution du statut de ladite force ont été évoquées par les deux hommes. Jean-Pierre Lacroix a vanté le leadership du chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, sur le dossier centrafricain comme sur beaucoup d'autres. Notamment son engagement en faveur de la matérialisation des réformes de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) dont il assure actuellement la présidence.

Réforme du Code du travail

Les propositions des travailleurs sur la table des députés

S. MASSASSA
Libreville/Gabon

LES représentants des organisations professionnelles des travailleurs du Gabon ont procédé, lundi dernier, à la remise de leur mouture du nouveau Code de travail, aux responsables en charge de la Commission Santé, Éducation, Affaires sociales et Culturelles, de l'Assemblée nationale, en vue de son examen. C'est le secrétaire général adjoint de l'Organisation nationale des employés du pétrole (Onep), Sylvain Mayabi, accompagné du secrétaire général de la Confédération syndicale gabonaise (Cosyga), Philippe Djoula, qui étaient



Désormais, place aux députés pour l'examen de ce Projet de réforme du Code du travail.

porteurs dudit document. Il s'agit, en d'autres termes, du rapport du travail mené par ces représentants des travailleurs, dans le sens des amendements qu'ils souhaitent voir les députés

insérer éventuellement lors de l'examen par l'Assemblée nationale du nouveau Code de travail actuellement au niveau du gouvernement. "Une harmonisation qui permettrait

de garder la stabilité des emplois existants, de créer de nouveaux emplois pour lutter contre le chômage et de maintenir les équilibres sociaux", estiment les syndicalistes.

Selon le gouvernement, le nouveau texte prend en compte la crise économique actuelle qui complique la création de la richesse, avec 30 % des moins de 30 ans au chômage. Il propose également des pistes pour casser l'étau de "l'inadéquation formation emploi et promouvoir l'amélioration du climat des affaires". Toute chose qu'ont du mal à croire les organisations des travailleurs. Estimant, au contraire, la mouture proposée par le gouvernement, "très et trop" favorable aux employeurs. Au point de la considérer tel "un outil de soumission à une forme d'esclavagisme professionnel où le travailleur est contraint à se sou-

mettre à la seule volonté de l'employeur par peur d'être licencié". Ce qui avait d'ailleurs suscité des mouvements de syndicats. D'abord, à Port-Gentil, dans la province de l'Ogooué-Maritime, puis à Libreville. À travers cette démarche, ces structures syndicales espèrent que les membres de l'Assemblée nationale se penchent sur ce projet de réforme du Code de travail en tenant compte de leur réflexion. Laquelle vise à rejeter les amendements qu'ils (syndicats) estiment liberticides, "afin que la mouture finale réponde aux réels besoins des employés et des employeurs".